

Journée ALIG

18 mai 2025



A.L.I.G. a.s.b.l.

Association Luxembourgeoise
des Intolérants au Gluten

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

- 1 Allocution de bienvenue
- 2 Modifications des statuts de l'ALIG
(propositions envoyées par courrier)
- 3 Divers

Modification des statuts

- Nécessité de se conformer à la nouvelle loi sur les asbl
- Quelques adaptations mineures
- Procédure :
 - Echanges et 1^{er} vote aujourd'hui
 - Envoi du projet au Ministère de la Justice pour approbation
 - 2^{ième} vote lors d'une réunion CA

MODIFICATIONS NECESSAIRES (nouvelle Loi asbl) – 1/2

Une liste des membres sous format électronique avec noms, prénoms, adresses, nationalité, numéro de téléphone, qualité (concerné, membre de famille, sympathisant) et année de naissance est tenue sous format électronique au siège de l'association.

Art. 5. La qualité de membre se perd :

- a. par démission écrite;
- b. par le décès du titulaire;
- c. en cas de non-paiement de la cotisation annuelle;
- d. en cas d'infraction grave aux statuts, aux lois de l'honneur ou à la bienséance.

L'exclusion peut être prononcée provisoirement par le conseil d'administration sous réserve d'approbation ultérieure par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

La perte de la qualité de membre ne donne aucun droit sur le patrimoine de l'association et ne donne pas droit au remboursement de cotisations versées.

CHAPITRE V – Administration

Art. 7. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres au minimum ayant la qualité de membres actifs. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité des votants. Leur mandat dure deux ans ~~et est renouvelable.~~ Il est révocable à tout moment par décision de l'assemblée générale.

~~Le conseil est composé de membres actifs.~~

Les membres sortants sont rééligibles. Les membres du conseil d'administration choisiront en leur sein, à la majorité des voix, un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou à défaut par le vice-président. Les membres qui participent aux réunions du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents.

MODIFICATIONS NECESSAIRES (nouvelle Loi asbl) – 2/2

CHAPITRE VI – Assemblée générale

Art. 9. Les attributions de l'assemblée générale, ainsi que les droits des membres, sont définis notamment par les articles ~~4 et 12-11 à 17~~ de la ~~Loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif~~ Asbl. Toutes les résolutions prises par l'assemblée générale seront inscrites dans un registre ad hoc, signée par le président ou le vice-président et le secrétaire, et gardé au siège de l'association où tous les membres ainsi que toute tierce personne peuvent en prendre inspection.

Des résolutions peuvent être prises par l'assemblée générale en dehors de l'ordre du jour sur proposition d'au moins d'un ~~tiers-vingtième~~ des membres ~~présents~~ actifs.

L'assemblée générale se réunit en session ordinaire au moins une fois par an au cours du premier semestre. Elle est en outre convoquée chaque fois que le conseil d'administration ou au moins un dixième des membres actifs de l'association le juge nécessaire. Dans tous les cas le conseil d'administration se charge de la convocation de l'assemblée générale.

Les convocations se font par simple lettre ou par courrier électronique avec l'ordre du jour au moins ~~dix-quinze~~ jours ~~calendrier francs~~ avant la date de l'assemblée générale.

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

Il est loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre actif muni d'une procuration écrite.

Art. 10. Le conseil d'administration devra soumettre un rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice écoulé et un projet de budget pour le prochain exercice à l'assemblée générale pour approbation. ~~Les comptes sont contrôlés par deux réviseurs de caisse~~ Conformément à l'article 36 de la Loi Asbl, l'association reconnue d'utilité publique est tenue de confier le contrôle de ses comptes à un réviseur d'entreprises agréé. Il sera désigné par l'assemblée générale pour la durée d'un an.

Art. 11. Les règles à suivre pour la modification des statuts sont celles prévues par la ~~Loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif~~ Asbl.

La dissolution et la liquidation de l'association sont également régies par la ~~Loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif~~ Asbl.

En cas de dissolution de l'association, son patrimoine doit être affecté à une autre association reconnue d'utilité publique ou à une fondation d'utilité publique, ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre – échange, à une société d'impact sociétal dont le capital social est composé à cent pour cent de parts d'impact, à l'État, à une commune ou à un établissement public, et qui poursuivent un but qui se rapproche autant que possible du but en vue duquel l'association reconnue d'utilité publique dissoute a été créée ~~net sera affecté à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique ou une fondation poursuivant un objet similaire à celui défini à l'article 2 des statuts,~~ et qui sera désignée par l'assemblée générale.

MODIFICATIONS non liées à la nouvelle loi

CHAPITRE Ier – Dénomination, siège, durée

Art.1er. L'association porte la dénomination „~~ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES INTOLERANTS AU GLUTEN A.S.B.L~~Association Luxembourgeoise des Intolérants au Gluten“ (~~ALIGA.L.I.G. asbl~~).

Son siège social est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg, mais pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément aux présents statuts et à la loi ~~modifiée~~ du ~~21 avril 1928~~7 avril 2023 sur les associations et les fondations ~~sans but lucratif~~ ci-après « Loi Asbl ».

Sa durée est illimitée.

CHAPITRE II – Objet et moyen d'action

Art.2. L'association réunit les personnes, les parents ou les représentants légaux des personnes atteintes de troubles liés à la consommation de gluten (~~de~~ la maladie coéliquue, ~~d'~~intolérance au gluten, ~~ou de~~ dermatite herpétiforme, ...) ainsi que toute personne démontrant un engagement ~~régulier~~ dans la lutte contre les maladies dont question.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique ou similaire au sien ou plus généralement ayant comme but la défense des intérêts de patients atteints d'une pathologie déterminée.

Le conseil d'administration a compétence pour tous actes se rapportant à la réalisation de l'objet de l'association, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale. Il peut charger le secrétaire général de l'évacuation des affaires courantes.

Pour lier l'association, les actes du conseil d'administration devront porter la signature du président ou en cas d'absence celle du vice-président ~~ou, et~~ du secrétaire général.

Pour toutes opérations bancaires dépassant un montant de 5000,00 EUR (cinq mille Euros) la signature du président ou vice-président et du secrétaire général ou trésorier est exigée.

Pour les opérations bancaires de moins de 5000,00 EUR (cinq mille euros), la signature du trésorier est suffisante.

Modification des statuts

- Questions / Réponses
- Vote

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

- | | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | Allocution de bienvenue | 6 | Budgets 2025 et 2026 |
| 2 | Rapport d'activités 2024 | 7 | Fixation des cotisations pour 2026 |
| 3 | Rapport de caisse 2024 | 8 | Élections pour le conseil
d'administration et des réviseurs de
caisse |
| 4 | Rapport des réviseurs de caisse | 9 | Divers |
| 5 | Décharge au trésorier et au conseil
d'administration | | |

Allocution de bienvenue

Danièle WELTER, Présidente

MERCI aux sponsors institutionnels



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale



CHL



Centre Hospitalier
de Luxembourg



LYCÉE

**JOSY
BARTHEL**

MAMER

MERCI aux sponsors commerciaux



85 Muffins



56 paquets – 1 par famille – et don de 250 EUR



CACTUS S.A.
Service Marketing & Communication
Route des 3 Cantons
L-8399 Windhof
Tél : +352 28 28 3469

A.L.I.G.
Madame Danièle WELTER
110, avenue Gaston Diederich
L-1420 Luxembourg

Windhof, le 30 avril 2025

Objet: DON

Chère Madame Welter,

Faisant suite à votre demande de soutien, nous avons le plaisir de vous annoncer que notre Direction Marketing a décidé de vous faire un don pour soutenir votre journée d'information.

Nous voudrions vous exprimer notre sympathie pour vos efforts en vous faisant parvenir un **don de 250 €** (deux cent cinquante euros) sur le compte **BILLULL LU95 0022 1258 0095 6900** avec la mention « don Cactus ».

Nous vous souhaitons beaucoup de succès lors de votre événement et nous prions d'agréer, chère Madame Welter, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MERCI aux sponsors commerciaux



Assortiment Auchan / Gullon
1 sucré et 1 salé au choix par famille



45 pieces



Delhaize Galette | De |
Mais | Chocolat au lait |...



Delhaize Pain | Grains |
Sans gluten



Delhaize Galette de riz |
Bio

Assortiment avec 120 pièces de chaque produit,
livres en sac Valorlux

MERCI aux exposants



Rapport d'activités 2024

Angela AGUILAR - Secrétaire générale

- **10 Réunions du CA** : 18 janvier, 20 février, 26 mars, 18 avril, 22 mai, 27 juin, 11 septembre, 9 octobre, 20 novembre, 11 décembre
- **Assemblée générale** : 16 juin 2024
- **Conférence** : Pierres d'achoppement d'une alimentation sans gluten – Sofia Beisel (DZG)



Rapport d'activités 2024

- Entrevue avec Mme la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale : 21 novembre
- Assemblée générale de l'AOECS : 14 – 17 novembre à Madrid
- Assemblée générale du CAPAT : 16 mai
- Gesond Diddeléng - matinée santé : 12 septembre



Rapport d'activités 2024

Activités pour jeunes / familles

- Lasergame : 21 avril
- Lecture d'étiquettes : 6 juillet
- Accrobranche : 14 juillet
- Weekend enfants / jeunes: 21 / 22 septembre
- Musée des Mines : 10 novembre
- Fête de Noël : 24 novembre



Rapport d'activités 2024

Activité proposée par le Parc Merveilleux

- Dreamnight at the zoo : 7 juin



Rapport d'activités 2024

- 2 Cours de cuisine – pain 19 octobre – Mme Marie Roulier
- Conférence 14 novembre 2024 avec le LAN (Luxembourg Allergy Network) : Introduction du PAL (Precautionary Allergen Labeling) obligatoire au Pays Bas, basé sur le risque – Angèle van den Heuvel
- Formation pour diététicien.ne.s – Laura Kool
- Collaboration avec Restopolis tout au long de l'année



Rapport de caisse

Danièle WELTER, Trésorière

**ALIG Asbl****COMPTE DE L'EXPLOITANT 2024**

PROFIT	CPTÉ	2024
COTISATIONS & DONS		8 535,00
COTISATIONS	711	8 335,00
COTISATIONS PAYES D'AVANCE N+1	7111	200,00
DONS	712	0,00
DONS POUR L'UKRAINE A RETRANSFERER	7121	0,00
SUBSIDES		56 805,91
REMBOURSEMENTS FONDOS EMPLOI	721	2 950,51
MINISTERE SANTE ET SECURITE SOCIALE	722	53 855,40
REC. DIVERSES		260,30
DZG INFO MATERIAL	771	0,00
RECETTES DIVERSES	749	260,30
REC. MANIFESTATIONS		5 444,00
JOURNEE / AG / COCKTAIL DINATOIRE	731	2 225,00
ACTIVITES JEUNES	734	754,00
ACTIVITES ADULTES (COURS DE CUISINE, AUTRES)	732	415,00
ACTIVITES DIETETICIEN-NE-S	739	2 050,00
AUTRES	733	0,00
INTERETS RECUS SUR COMPTE EPARGNE	747	2 630,33
TOTAL:		73 675,54

PERTE	CPTÉ	2024
REMUNERATION SECRETARIAT		51 747,72
SALAIRE NET	6211	36 901,06
IMPOTS	6288	3 234,05
CHARGES SOCIALES	6231	9 974,60
HONORAIRES COMPTABLES	61342	1638,01
FRAIS DE GESTION		1 717,86
FOURNITURES DE BUREAU	6035	125,62
FRAIS DE COMMUNICATION (TELEPHONE & INTERNET)	61532	824,53
FRAIS DE COURRIER ET TIMBRES	61531	670,47
AUTRES FRAIS GENERAUX (RCSL,...)	64658	97,24
FRAIS DIVERS		853,68
DONS DIVERS (COT. AUTRES ASSOC, ...)	61516	773,68
REMBOURSEMENT DOUBLE COTISATION	611	80,00
FRAIS DE RECHERCHE (LUCS, TEST LABO)	6321	0,00
DEPENSES EXTRAORDINAIRES		6 341,16
CADEAUX	62115	120,00
SITE WEB	612113	5 098,86
FRAIS DE DEPLACEMENT	6152	347,30
FRAIS PARTICIPATION CONFERENCES	6153	775,00
FRAIS MANIFESTATIONS		19 859,36
FRAIS JOURNEE	618828	4 141,24
FRAIS ACTIVITES JEUNES	612162	3 265,34
FRAIS ACTIVITES ADULTES	613482	870,82
FRAIS AUTRES (COLLOQUES, SEMINAIRES, CONF)	6182	3 526,55
FRAIS ACTIVITES DIETETICIEN-NE-S	6152122	5 766,41
FRAIS FORMATIONS (REST, CRECHES, ETC.)	6152123	2 289,00
FRAIS PUBLICATIONS		863,48
CATALOGUES ET IMPRIMES (DZG INFO MATERIAL,...)	61515	863,48
GRAPHISME	61518	0,00
LIVRES DE RECETTES (SBC)	6063532	0,00
ASSURANCES	61488	1 910,67
FRAIS BANCAIRES		304,09
FRAIS DE GESTION DE COMPTES	61333	218,32
COMMISSIONS DIGICASH/PAYCONIQ	61338	85,77
REMBOURSEMENT SUBSIDE MISA	622	4 801,38
TOTAL:		88 399,40

RESULTAT DE L'EXERCICE

-14 723,86

Bilan 2024

BILAN AU 31/12/2024			
ACTIF		PASSIF	
AVOIRS EN BANQUES ET EN CAISSE		A. RESULTATS	
Compte courant	34 493,04	Résultats reportés (1998 - 2023)	179 050,98
Compte épargne	129 834,08	Résultat de l'exercice	-14 723,86
		B. DETTES	
TOTAL DU BILAN ACTIF:	164 327,12	TOTAL DU BILAN PASSIF:	164 327,12

Rapport des réviseurs de caisse

COMPTÉ DE L'EXPLOITANT 2024		
PROFIT	Cpte	2024
COTISATIONS & DON'S		8 535,00
COTISATIONS	711	8 335,00
COTISATIONS PAYES D'AVANCE N+1	7111	200,00
DONS	712	0,00
DONS POUR L'UKRAINE A RETRANSFÉRER	7121	0,00
SUBSIDES		56 805,81
REMBOURSEMENTS FONDS EMP. OI	721	2 950,51
MINISTÈRE SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE	722	53 855,40
REC. DIVERSES		260,30
OZG INFO MATERIAL	771	0,00
RECETTES DIVERSES	779	260,30
REC. MANIFESTATIONS		5 444,00
JOURNÉE / AG / COCKTAIL DINATOIRE	731	2 225,00
ACTIVITÉS JEUNES	734	754,00
ACTIVITÉS ADULTES (COURS DE CUISINE, AUTRES)	732	415,00
ACTIVITÉS DIÉTÉTICIEN-NES	739	2 050,00
AUTRES	733	0,00
INTÉRÊTS RECUS SUR COMPTE ÉPARGNE	747	2 630,33
TOTAL:		73 675,54

PERTE	Cpte	2024
REMUNÉRATION SECRETARIAT		51 747,72
SALAIRE NET	6211	36 901,06
IMPÔTS	6269	3 234,05
CHARGES SOCIALES	6231	9 974,60
HONORAIRES COMPTABLES	61342	1 638,01
FRAIS DE GESTION		1 717,86
FOURNITURES DE BUREAU	6335	125,62
FRAIS DE COMMUNICATION (Téléphone & Internet)	61532	824,53
FRAIS DE COURRIER ET TIMBRES	61531	670,47
AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX (RCSL...)	64658	97,24
FRAIS DIVERS		853,68
DONS DIVERS (COT. AUTRES ASSOC. ...)	61516	773,68
REMBOURSEMENT DOUBLE COTISATION	611	80,00
FRAIS DE RECHERCHE (ELUCS, TEST LABO)	6321	0,00
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		6 341,16
CADEAUX	62115	120,00
SITE WEB	612113	5 098,86
FRAIS DE DÉPLACEMENT	6152	347,30
FRAIS PARTICIPATION CONFÉRENCES	6153	775,00
FRAIS MANIFESTATIONS		19 859,36
FRAIS JOURNÉE	618829	4 141,24
FRAIS ACTIVITÉS JEUNES	612162	3 265,34
FRAIS ACTIVITÉS ADULTES	613462	870,82
FRAIS AUTRES (COLLOQUES, SEMINAIRES, CONF.)	6182	3 526,55
FRAIS ACTIVITÉS DIÉTÉTICIEN-NES	6152122	5 766,41
FRAIS FORMATIONS (REST. CRèches, ETC.)	6162123	2 280,00
FRAIS PUBLICATIONS		863,48
CATALOGUES ET IMPRIMÉS (OZG INFO MATERIAL...)	61515	863,48
GRAPHISME	61516	0,00
LIVRES DE RECETTES (SBC)	6063532	0,00
ASSURANCES	61468	1 910,67
FRAIS BANCAIRES		304,09
FRAIS DE GESTION DE COMPTES	61333	218,32
COMMISSIONS DIGICASH/PAYCONIQ	61338	85,77
REMBOURSEMENT SUBSIDE MISA	622	4 801,38
TOTAL:		88 399,40

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

-14 723,86

31/12/2025

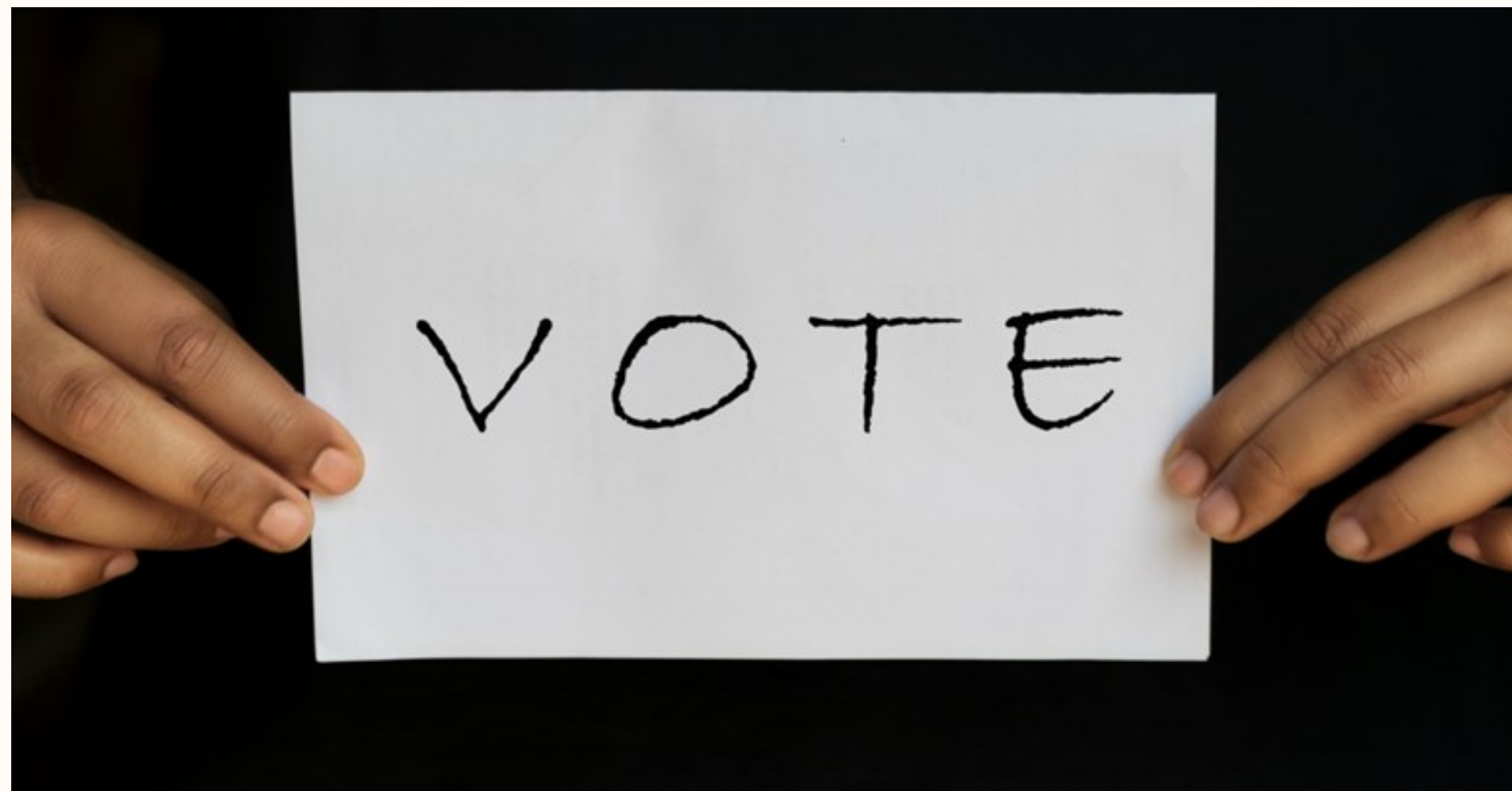
BILAN AU 31/12/2024			
ACTIF		PASSIF	
AVOIRS EN BANQUES ET EN CAISSE		A. RESULTATS	
Compte courant	34 493,04	Résultats reportés (1998 - 2023)	179 050,98
Compte épargne	129 834,08	Résultat de l'exercice	-14 723,86
		B. DETTES	
TOTAL DU BILAN ACTIF:		TOTAL DU BILAN PASSIF:	
164 327,12		164 327,12	

3/4/2025

5/4/2023

~~Not a signature~~

Décharge au trésorier et au conseil d'administration



Budgets 2025 et 2026

Recettes	Rec2024	BudgRec 2025 AG 24	BudgRec 2025 MàJ	BudgRec 2026
Cotisations et dons	8 535,00	14 000,00	8 000,00	8 000,00
Subsides M3S	53 855,40	75 000,00	64 935,00	65 000,00
Fonds pour l'Emploi / Œuvre	2 950,51	7 500,00		45 000,00
Recettes diverses	260,30			
Recettes manifestations	5 444,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Intérêts bancaires	2 630,33	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL	73 675,54	103 500,00	79 935,00	125 000,00
Dépenses	Dép2024	BudgDép 2025 AG 24	BudgDép 2025 MàJ	BudgDép 2026
Frais employeur	51 747,72	55 000,00	55 000,00	100 000,00
Frais de gestion	1 717,86	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Frais divers	853,68	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Frais manifestations	19 859,36	7 500,00	7 500,00	7 500,00
frais publications	863,48	6 100,00	6 100,00	6 100,00
Assurances & frais bancaires	2 214,76	1 100,00	2 500,00	2 500,00
Dépenses extraordinaires	6 341,16		5 000,00	
Remboursement subside Ministère	4 801,38			
TOTAL	88 399,40	96 700,00	103 100,00	143 100,00
Résultat	- 14 723,86	6 800,00	- 23 165,00	- 18 100,00

Fixation des cotisations pour 2026

25 € pour 2026 ?



Élection pour le conseil d'administration et les réviseurs de caisse

Renouvellement mandat

- Dr Monique BAMBERG
- Mme Angela AGUILAR

Membre démissionnaire

- Mme Samanta DI PASQUALE

Renouvellement réviseurs de caisse

- Mme Vicky KUFFER
- Mme Nathalie FREVEL

Nouvelles candidatures

- Composition actuelle = 5 personnes = minimum statutaire
- Tout renfort sera bienvenu

Divers

Vous pouvez poser vos questions 😊



Dates à retenir

Activités en 2025 avec date connue :

- > 28 juin – cours de cuisine pour adultes (avec Mme Marie Roulier)
- > 15 novembre – cours de cuisine pour adultes (avec Mme Andrea Hiller)

Activités en 2025 en cours de planification :

- > Weekend enfants / jeunes
- > Formations “cuisiner sans gluten” pour professionnels
- > Formation “comment faire ses courses” (nouveaux diagnostiqués adultes / jeunes accompagnés de leurs parents)
- > Sprechstunde : possibilité de poser ses questions générales à un professionnel de santé (diététicien.ne / médecin)
- > Sortie culturelle (en automne)
- > Fête familiale (fin novembre / début décembre)

Merci !

Pour votre confiance en notre association
et votre présence à la Journée de l'ALIG!